



## Contrat cdd a terme imprecis

Par **birdy59**, le **06/09/2010** à **13:41**

Bonjour,

Je suis actuellement sous contrat CDD a terme imprecis pour le remplacement d'un congés maternité. Mon contrat precise bien que le cdd prendra fin lors du retour de la personne remplacée.

Il y a 6 mois j'ai subi une sanction pour avoir malheureusement fait une erreur au travail (mise a pied de 3 jours) puis j'ai pu reprendre normalement mon emploie sans aucun porbleme depuis.

Meme si mon contrat est sans terme precis, mon employeur me fait signer un nouvel avenant chaque année à la date anniversaire du contrat (une fois que le salarié remplacé confirme le renouvellement de son congés paternité pour 1 an).

Pensez vous que la sanction que j'ai subi peut remettre en cause le renouvellement de mon CDD malgres qu'il soit sans terme précis?

Merci beaucoup pour vos bons conseils.

Par **laureline691**, le **06/09/2010** à **22:21**

Un CDD ne peut être rompu que dans des conditions prévues par la loi :  
la rupture d'un commun accord

la rupture pour force majeure  
la rupture pour faute grave de l'employeur ou du salarié  
la rupture justifiée par une embauche sous CDI

Cordialement,

Pour d'autres questions :  
<http://forum.tedforum.com>

Par **pepelle**, le **07/09/2010** à **13:38**

Bonjour

Votre question est : ma mise à pied peut-elle jouer sur mon renouvellement de cdd ? La réponse est non puisqu'une même faute ne peut être sanctionnée deux fois ( vous avez déjà eu une mise à pied disciplinaire pour votre faute)

De plus, cet avenant n'a aucune raison d'être puisque vous avez un cdd à terme imprécis qui ne peut se terminer ( conditions normales) que par le retour du salarié